

TRAVAILLER AVEC VOTRE ARCHITECTE

Guide des bonnes pratiques

S+R
architecte



SOMMAIRE

A PROPOS

CONSTRUIRE AVEC L'ARCHITECTE

LA TIME LINE DU PROJET AVEC VOTRE ARCHITECTE

LES MISSIONS OPTIONNELLES

LES MISSIONS DE LA PHASE DE CONCEPTION

LES MISSIONS DE LA PHASE CHANTIER



A propos

Après quelques années en tant qu'architecte collaboratrice libérale dans diverses agences, sur des postes à responsabilités variées et sur des thèmes différents (habitat, urbanisme, hôpitaux); j'ai rapidement créé ma propre structure en 2000, pour développer mon activité auprès des particuliers.

Ces expériences en agence ont favorisé une sensibilité toute particulière au développement durable et à la construction bois. Un master intitulé « matériaux bois et mise en oeuvre dans la construction » au sein d'une école d'ingénieur spécialisée m'a apporté les compétences supplémentaires et un discours cohérent sur l'utilisation et les impacts environnementaux des matériaux de construction.

Mon activité est orientée vers le particulier et principalement la réhabilitation, les extensions/surélévations de l'habitat individuel. J'embarque avec moi des compétences environnementales me permettant de répondre à tous les besoins d'économies et de performances énergétiques.

Quelques années passées en Asie, m'ont permis de développer une curiosité toute particulière aux méthodes, aux techniques et orientations proposées par des confrères de culture différente.

Expériences

Depuis 2013 | Paris, S+R architecte, Sabine RICHARD gérante.

2010 - 2013 | Séoul Corée du Sud- Agence Dong Woo, chef de projet

2000 - 2010 | Paris- Sabine Richard, activité libérale.

2000 - 2008 | Vincennes 94 - Agence Philippe HAMELIN, chef de projet

1998 - 2000 | Paris- Agence RTV, collaboratrice

Références principales

LOGEMENTS DU PARTICULIER (plus de 130 références)

Bois Colombes 92: PROJET CHEFSON- Extension d'une maison individuelle

Suresnes 92: PROJET CARNOT- Surélévation d'une maison individuelle

Les Lilas 93: PROJET CUVIER- Rénovation complète d'un duplex 140m²

Paris 07: PROJET ST DOMINIQUE - Rénovation complète d'un appartement 70m²

Paris 08: PROJET ST HONORÉ - Rénovation complète d'un duplex 180m²

Malakoff 92: PROJET GUESDE - Surélévation d'une maison individuelle, création de 2 niveaux.

Chaville 92 : PROJET MONESSE - Surélévation d'une maison individuelle, création d'1 niveau

Colombes 92: PROJET MOZART- Extension d'une maison individuelle et rénovation des existants

Neuilly 92: PROJET BARRES- Rénovation complète d'un appartement de standing 380m²

Fontenay 94: PROJET DALAYRAC- Rénovation complète d'une maison individuelle 240m²

COMMERCES & BUREAUX (références principales)

Paris 09 et Paris 11: Création d'un restaurant vegan HANK Burger.

Paris 17 : Rénovation d'une librairie.

Paris 17: Rénovation d'une brasserie et création d'un restaurant.

Vincennes 94: Rénovation de bureaux 300m²

Paris 06 : Rénovation complète du bar-brasserie « La Taverne Saint Germain », 300m²

[La liste complète des projets et références est à retrouver sur le site internet de l'agence](#)

Formations

2024 – POLE EVA | Paris, Formation Mon Accompagnateur Rénov

2023 – POLE EVA | Paris, Formation Dynamoe 1- Auditeur énergétique

2022 – SCOP 2 RIVES | la RE2020

2020 – MOOC | l'humidité dans le bâtiment

2017 – POLE EVA | BIM- Revit_ MOOC | la rénovation énergétique

2008 – GEPA | Paris, Formation HQE® et développement durable.

2002 – ENSTIB | Epinal 88, DESS « Matériaux bois et mise en oeuvre dans la construction ».

1998 – EAPLV | Architecte DPLG, "Un centre de cardiologie et sa maison de parents", Félicitations .

Construire avec l'architecte

POURQUOI AI-JE BESOIN D'UN ARCHITECTE?

Parce que vous avez votre façon de vivre et vos goûts personnels...il vous aide à **définir votre projet**.

Parce que vous souhaitez que votre chantier ouvre le plus vite possible...dans des **délais cohérents**.

Parce qu'il vous offre **des garanties**...de compétence, d'éthique, contractuelles et professionnelles.

Il est obligatoire si vous portez l'ensemble de vos travaux d'extension ou surélévation à plus de 150m².

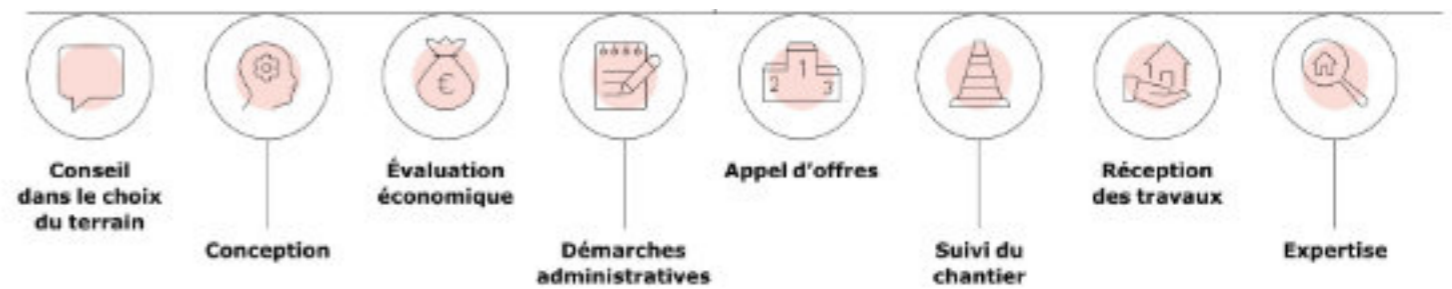
Nul ne peut exercer et porter le titre d'architecte sans être assuré et inscrit à l'Ordre des Architectes, il à un **devoir de conseil**, assistance et des obligations vis à vis de ses clients. Ses missions font l'objet d'un contrat écrit, indiquant les obligations mutuelles de chacun. Ce contrat est une obligation du code de déontologie de la profession.

Mais avant tout c'est votre **partenaire**, à votre écoute, qui va défendre vos intérêts. Il a une vision générale du projet.

Une maison se construit par étapes successives : afin d'accélérer la marche de votre chantier (le coût final de votre construction en dépend), l'architecte peut vous assister dans chacune des étapes, soit dans le cadre de sa mission normale de maître d'œuvre, soit parce que vous lui confiez des missions supplémentaires qui seront précisées dans le contrat que vous signerez.

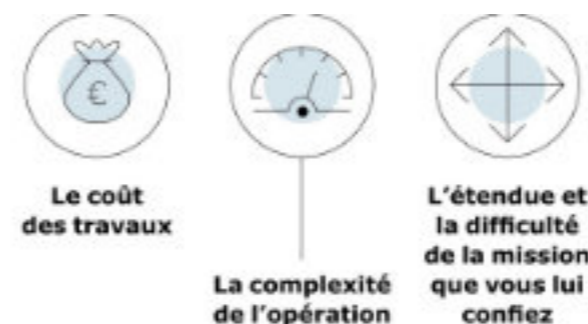
Pour rénover ou construire sans se tromper

SON RÔLE



Extrait de « construire avec l'architecte » réalisé par l'ordre des architectes.

QUEL COÛT?



Vous rémunérez l'architecte mais il vous fait faire des **économies**.

La rémunération n'est pas fonction du montant des travaux, il n'a donc aucun intérêt à ce que celui-ci soit élevé.

Extrait de « construire avec l'architecte » réalisé par l'ordre des architectes.



Sabine
RICHARD

Architecte DPLG

89 rue du Rocher
75008 PARIS

06 58 77 97 02
sabine@srarchitecte.eu

Profil

Gérante de S+R architecte
SIRET 798 540 548 00020

Inscrite à l'ordre des
Architectes IDF

Membre du CA et trésorière
de l'association



Architectes & Particuliers

Activités

100% Particuliers
Construction bois
Rénovations
Surélévations
Extensions

Outils

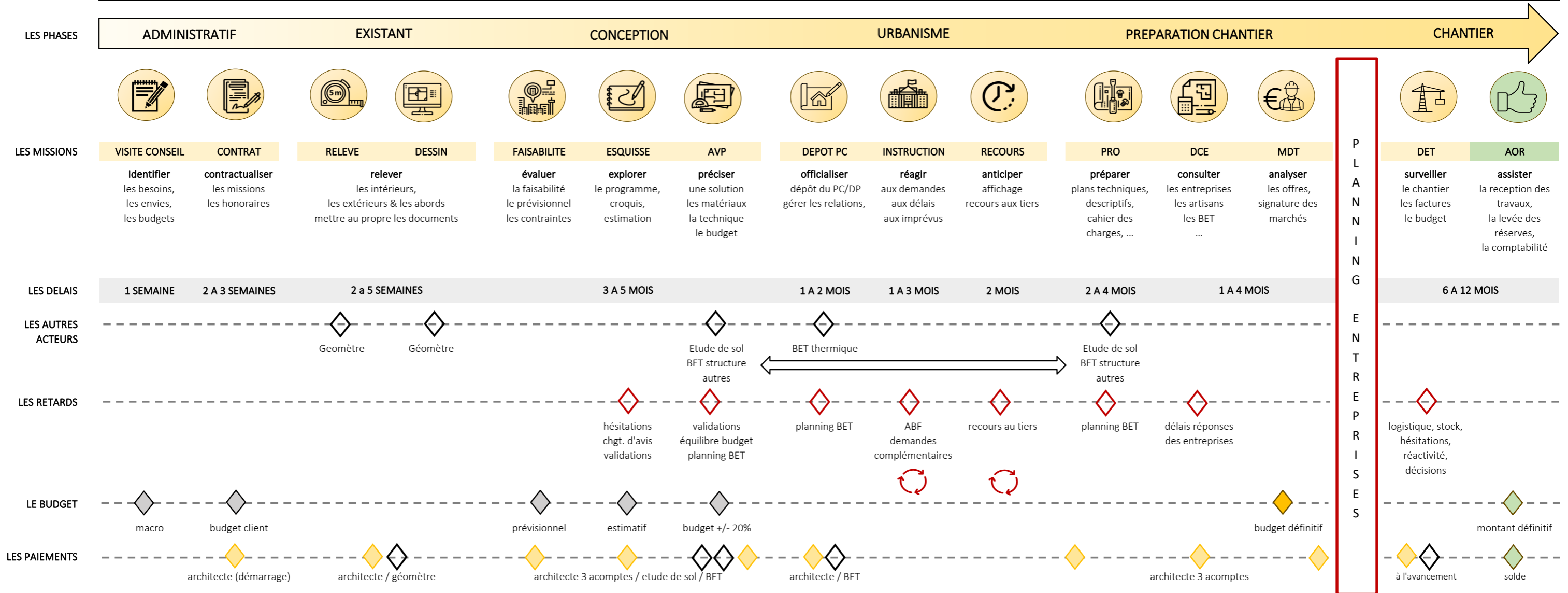
Autocad
Revit
Ps, Ai, Id
Sketch Up
Cap Renov

Visibilité

srarchitecte.eu
 srarchi.eu
 srarchi.eu
 sabine-richard-566194198

La timeline du projet avec votre architecte

LA TIME LINE DU PROJET AVEC UN ARCHITECTE - INTERVENTION SUR LA MAISON INDIVIDUELLE



N'oubliez jamais que **chaque projet est unique**

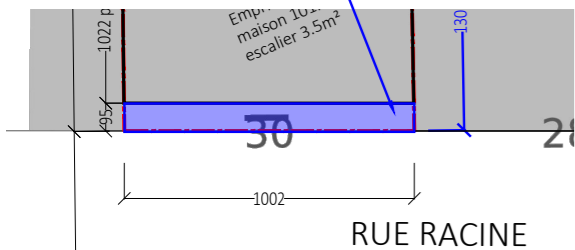
Les délais sont fonction des intervenants, du volume de travaux, des envies, des hésitations...

Et surtout il n'y a qu'à la télé que les travaux durent 1 semaine!

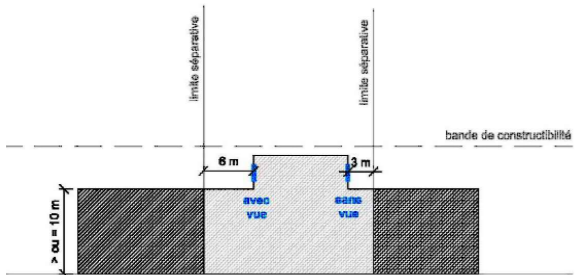
Phase optionnelle - Etude de faisabilité



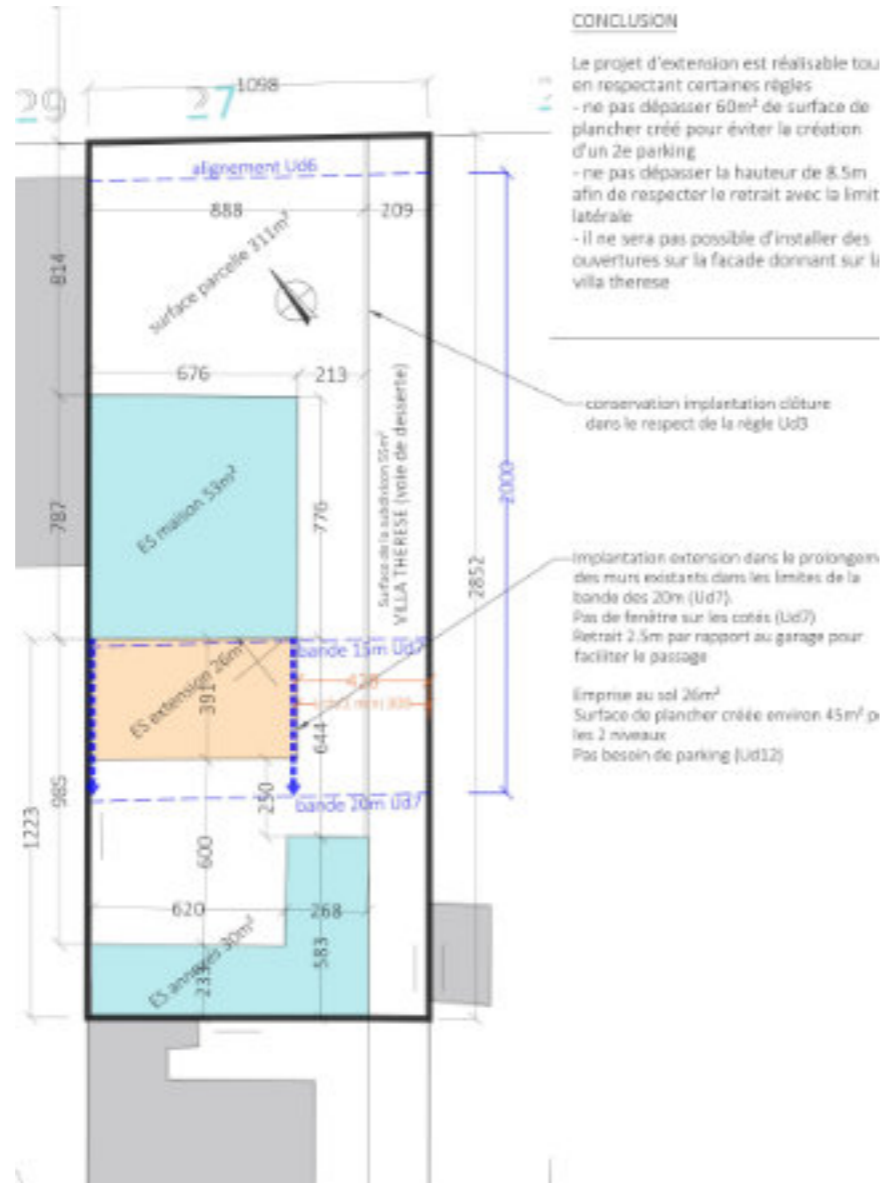
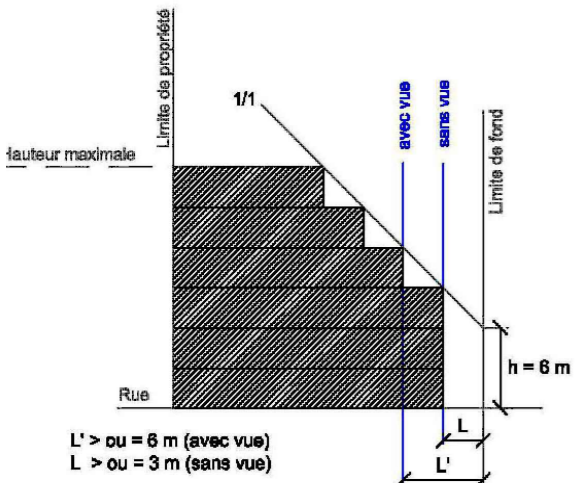
domaine privé
zone possible de construction
zone possible de clôture



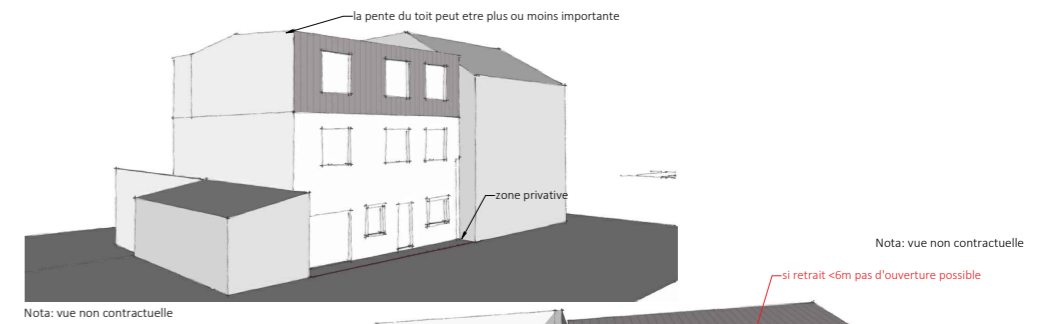
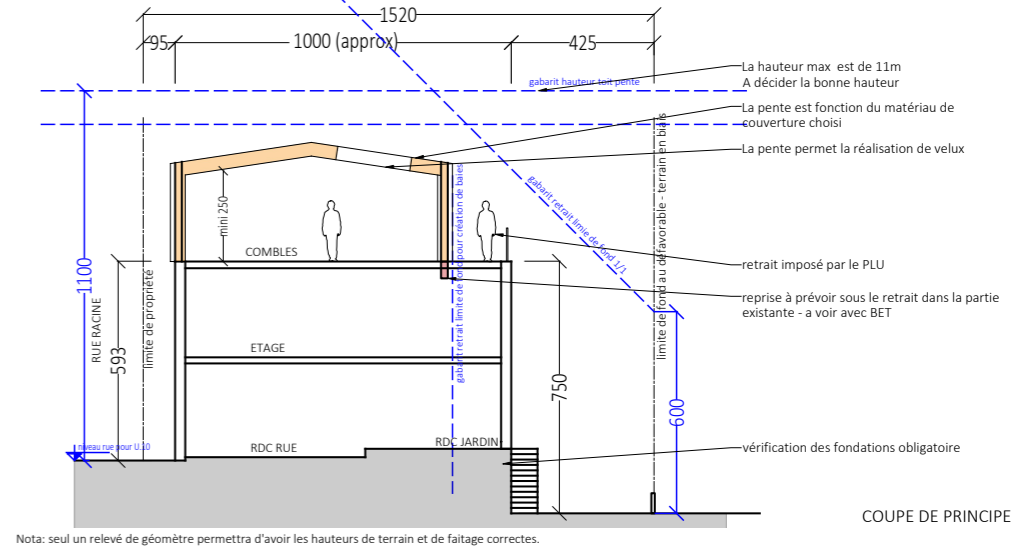
Article U.6 : implantations par rapport aux voies publiques



Article U.7 : implantations par rapport aux limites séparatives

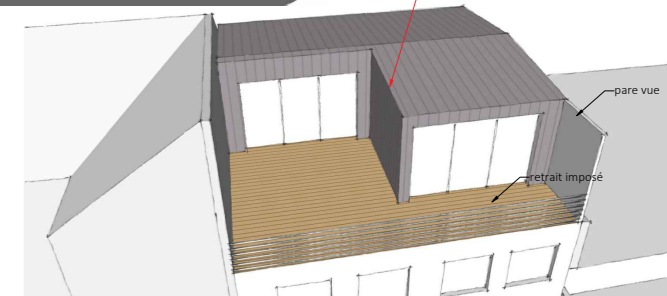


POURQUOI Ces études permettent au client d'évaluer la faisabilité de l'opération, de préciser son programme et son budget prévisionnel global.
INTERVENTIONS Visite de relevé partiel sur la base des plans de cadastre (longueur, largeur, hauteur).
INTERVENANTS TIERS Non nécessaire à ce stade
LIVRABLES L'architecte vérifie les capacités constructives du site et tente d'apprécier la complexité de l'opération envisagée (topographie, réglementation urbaine, présence de bâtiments existants, etc.). Il élabore des propositions schématiques permettant d'évaluer la constructibilité du site.
Ainsi qu'une estimation macro du budget global réalisée au ratio des surfaces sur la base de projets similaires.



Surélévation de type toit double pente

- hauteur 11m
- verrière possible
- terrasse rue de type tropezienne possible
- double hauteur cuisine
- plusieurs traitements des façades possibles avec d'autres matériaux
- avec des ouvertures de fenêtres

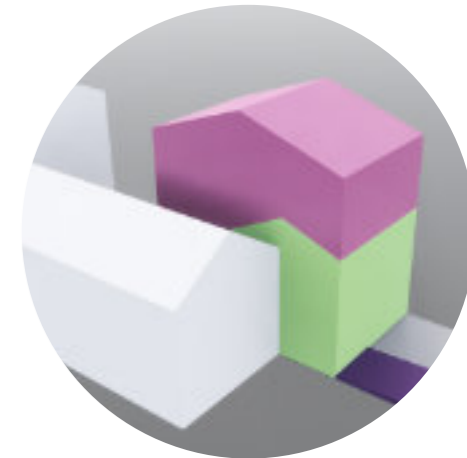


DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

■ TRAVAUX ENVISAGEABLES A MINIMA : 170 320 € TTC

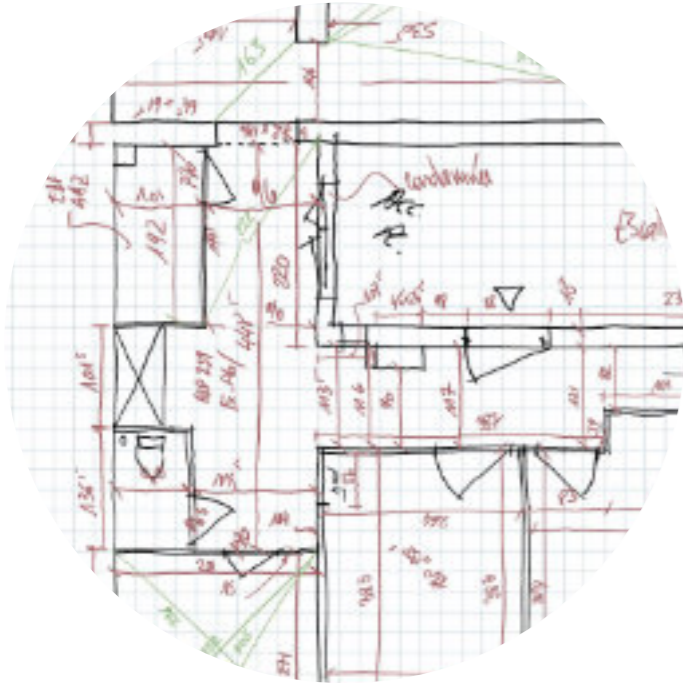
Cette estimation prévisionnelle ne concerne que la partie neuve de la surélévation - aucune intervention sur l'existant

	REMARQUES	MONTANT PREVISIONNEL	
PREPARATION - DEMOLITION	DEMOLITION couverture d'origine existante, enlèvement, puis pose pour la durée des travaux	10% 12%	22 000,00 € TTC
REPRISE DE PLANCHER - ESCALIER	Hypermètre reprise paritotous, escalier bois	10% 12%	18 000,00 € TTC
SURÉLEVATION SOLUTION 1	Hypermètre solution pente asymétrique en telle technique - pente maximale, cloisons, ouvertures, isolation des façades et toit	10% 20%	82 800,00 € TTC
	Pour exploitation de la hauteur / faîte à 12m	10% 20%	8 520,00 € TTC
SURÉLEVATION SOLUTION 2	Hypermètre solution pente asymétrique en tel. Ouvrir le, ouverture et, mètres façade et etc.	10% 20%	100 800,00 € TTC
AMÉNAGEMENT DES INTERIEURS	cloisons, murettes, planchers, sanitaires, etc. voir et voir, peinture	10% 20%	84 000,00 € TTC
FRETTES	pour le chauffage et autres ouvrages	10% 20%	12 000,00 € TTC
MAINTIEN ET etc	pour les murs extérieurs de la partie neuve et gainage	10% 20%	18 000,00 € TTC



Phase de conception- Le relevé

RELEVÉ DES INTERIEURS PAR VOTRE ARCHITECTE



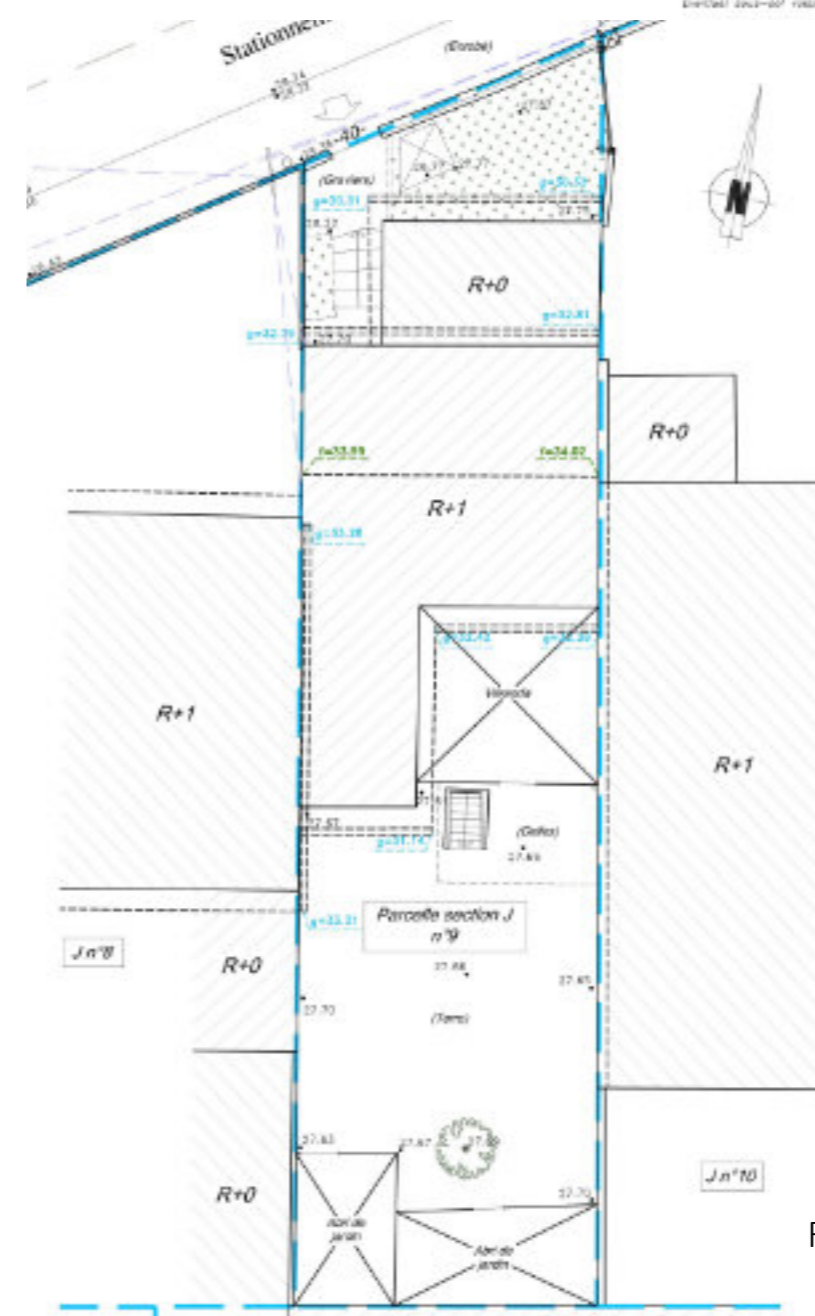
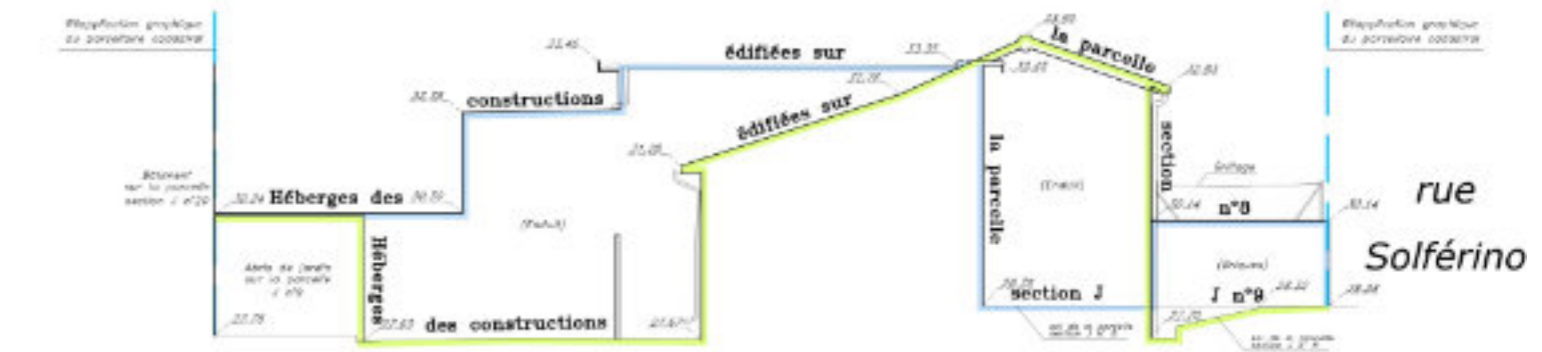
POURQUOI Sans plan de l'existant le projet n'est pas possible.

INTERVENTIONS Mesurage précis des existants intérieurs et extérieurs quand cela est nécessaire.

INTERVENANTS TIERS Le géomètre interviendra pour le relevé des extérieurs, les bornages ou tout relevé ne pouvant être réalisé par l'architecte.

LIVRABLES L'architecte prend le temps au bureau de remettre au propre l'ensemble des éléments collectés aux formats et échelles nécessaires au projet.

Les maquettes 3D ne sont pas obligatoires mais peuvent être un bon support de communication.



RELEVÉS DES EXTERIEURS PAR INTERVENTION SYSTEMATIQUE DU GEOMETRE

MISE AU PROPRE ET REALISATION DE LA MAQUETTE 3D EXISTANTE

Phase de conception- Esquisses



DES CROQUIS...

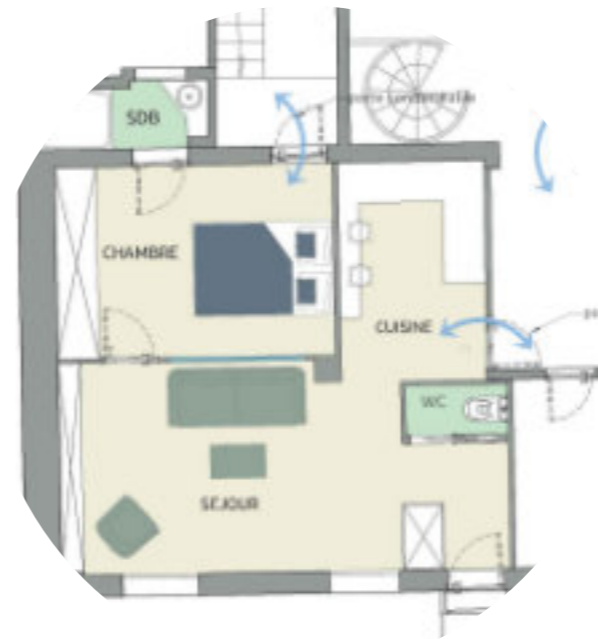


POURQUOI Cette phase permet la mise en place de la programmation du projet, elle priorise les besoins et les envies.

INTERVENTIONS Rendez-vous personnalisés et échanges de mails.

INTERVENANTS TIERS Sauf si jugé nécessaire par l'architecte (ingénieur structure par exemple).

LIVRABLES L'architecte réalise des croquis de 2 ou 3 variantes et propose une solution d'ensemble traduisant les éléments majeurs du programme. Cela pour vous permettre de faire un choix qui sera développé dans les phases suivantes. Une estimation macro prévisionnelle est réalisée sur la base des prix moyens du marché constatés à date.



...UN DEBUT DE VOLUMETRIE & DES INSPIRATIONS



S+R
architecte



PHASE ESQUISSE
ESTIMATION PREVISIONNELLE

INFORMATIONS

DECOMPOSITION DE L'ENVELOPPE FINANCIERE PREVISIONNELLE

* TRAVAUX : Sur la base de travaux identiques et prix moyens constatés 2023/2024 **158 000 €TTC**

DEMANDES INITIALES	REMARQUES	MONTANT PREVISIONNEL
AMENAGEMENT DU NOC	TOUS LOTS prix moyens constatés : 2000€/m ²	TVA 10% 100 000.00 €TTC
OUVERTURE FACADE JARDIN	LOTS TECHNIQUES prix moyens constatés pour l'ouverture de la façade : 1300€/ml	TVA 10% 6 500.00 €TTC
OUVERTURE REFEND INTERIEUR	LOTS TECHNIQUES prix moyens constatés pour l'ouverture de la façade : 1300€/ml	TVA 10% 7 800.00 €TTC
MENUISERIES EXTERIEURES COTE JARDIN	Sur la base de menuiseries coulissantes en aluminium avec volets roulants. Non compris reprise ravalement	TVA 10% 6 000.00 €TTC

OPTIONS

CREATION OREL + FENETRE	Sur la base de fenêtres battantes, fermeture ossature couverture et zinguerie + habillage zinc reprise balcon en granitier non compris	TVA 10% 10 000.00 €TTC
REPLACEMENT DE L'ESCAIER	sur la base d'un escalier similaire	TVA 10% 4 000.00 €TTC
ISOLATION PLAFOND CAVE	sans déplacement des réseaux	TVA 10% 6 000.00 €TTC
DIVERS PLACARDS	prix moyens 900€/ml - pour 3ml	TVA 10% 2 700.00 €TTC

EXTERIEUR

CLOTURE NEUVE	Macramorin, portail et portail de type Lapeyre professionnel	TVA 10% 15 000.00 €TTC
---------------	--	-------------------------------

*** HONORAIRES ET FRAIS DE L'ARCHITECTE**

Prix forfaitaire

HONORAIRES MISSION CONCEPTION + ASSURANCES	REMARQUES	MONTANT PREVISIONNEL
Du relevé au permis de construire		TVA 10% 4 400.00 €TTC
HONORAIRES MISSION CHANTIER + ASSURANCES	Des plans projet à la réception - en attente choix	TVA 10% 3 500.00 €TTC

*** AUTRES DEPENSES A ENVISAGER**

Décomposition prévisionnelle **7 900.00 €TTC**

NET structure	REMARQUES	MONTANT PREVISIONNEL
	Pour le relevé et la façade jardin	TVA 20% 4 400.00 €TTC
Assurance Dommage Ouvrage	Avant démarrage chantier	TVA 20% 3 500.00 €TTC

EVALUATION SOMMAIRE DU COUT DE L'OPERATION

La loi n°78-12 du 4 janvier 1978 relative à la responsabilité et à l'assurance dans le domaine de la construction impose une double obligation d'assurance aux maîtres d'ouvrage et aux participants à l'acte de construction, pour couvrir la garantie décennale.
La maîtrise d'ouvrage est informée que pour tout chantier elle se doit de souscrire une assurance dommage-ouvrage qui a pour objet de financer les travaux de réparation des dommages survenant à l'ouvrage et mettrait en jeu la responsabilité à laquelle les constructeurs sont assujettis aux termes des articles 1792 et 1792-2 du Code de Construction.
- qui compromettrait la solidité des ouvrages de fondation, d'ossature, de clois ou de couvertures ;
- qui affecterait la stabilité des éléments d'équipement d'un bâtiment lorsqu'il s'agit indistinctement des ouvrages ci-dessus énumérés ;
- qui, affectant l'ouvrage dans l'un de ses éléments constitutifs ou l'un de ses éléments d'équipement le rendent impropre à sa destination.
Cette assurance prend effet après l'expiration du délai d'un an de la garantie de parfait achèvement.
Elle doit être souscrite par le maître d'ouvrage avant l'ouverture du chantier.

Fait à PARIS, le 15/03/2024
L'architecte et/ou le géomètre

S+R
architecte
Sabina RICHARD
architecte DPLG
06 58 77 87 02

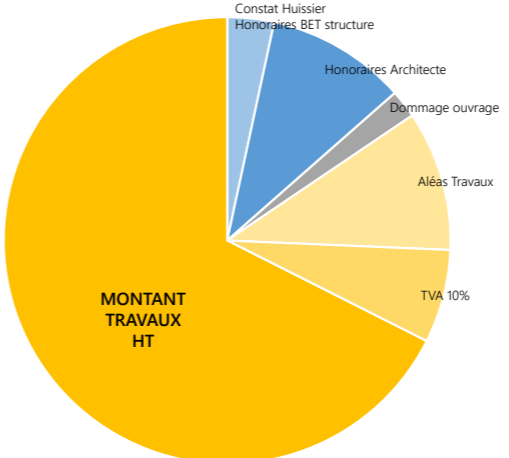
... DES VARIANTES ET UNE ESTIMATION

Phase de conception - AVP

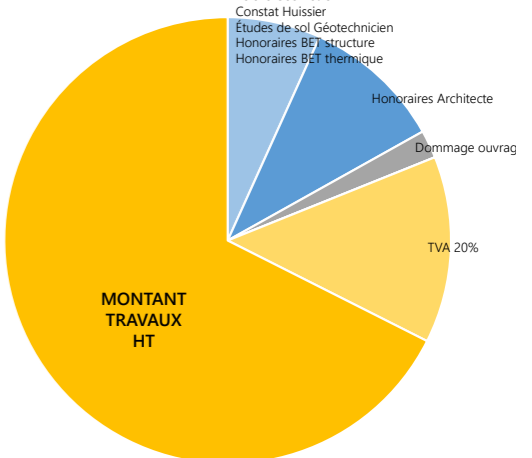
POURQUOI Pour faire de la solution retenue en phase esquisse un projet qui répond à vos besoins et votre budget.
INTERVENTIONS Rendez-vous personnalisés et échanges de mail.
INTERVENANTS TIERS Des intervenants peuvent être nécessaires: BET structure, études de sols, thermicien. Ce sont des frais mais ils sont obligatoires, ils permettent de prendre les bonnes décisions et d'anticiper les problèmes non identifiés.
LIVRABLES L'architecte précise les dimensions de l'ouvrage, son aspect, détermine les surfaces de tous les éléments du programme et établit la notice descriptive précisant la nature des matériaux extérieurs/intérieurs. Ces documents graphiques ne peuvent en aucun cas être directement utilisés pour faire chiffrer ou réaliser les travaux.

... UNE ANALYSE DES BUDGETS POUR MIEUX COMPRENDRE

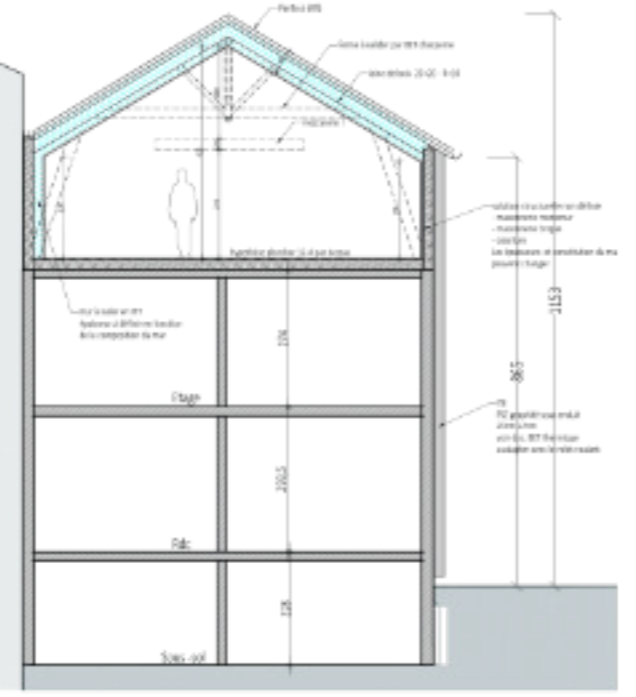
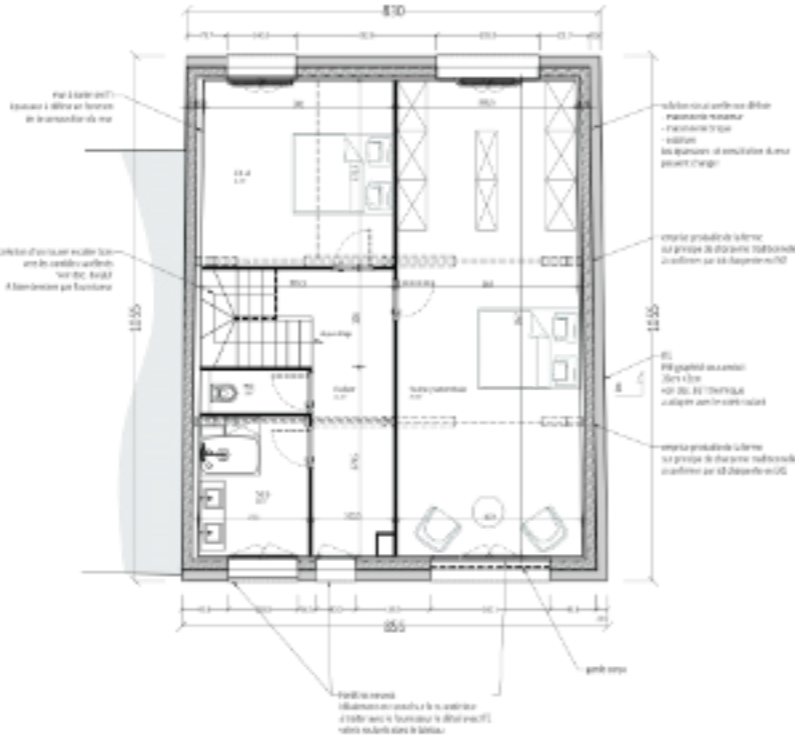
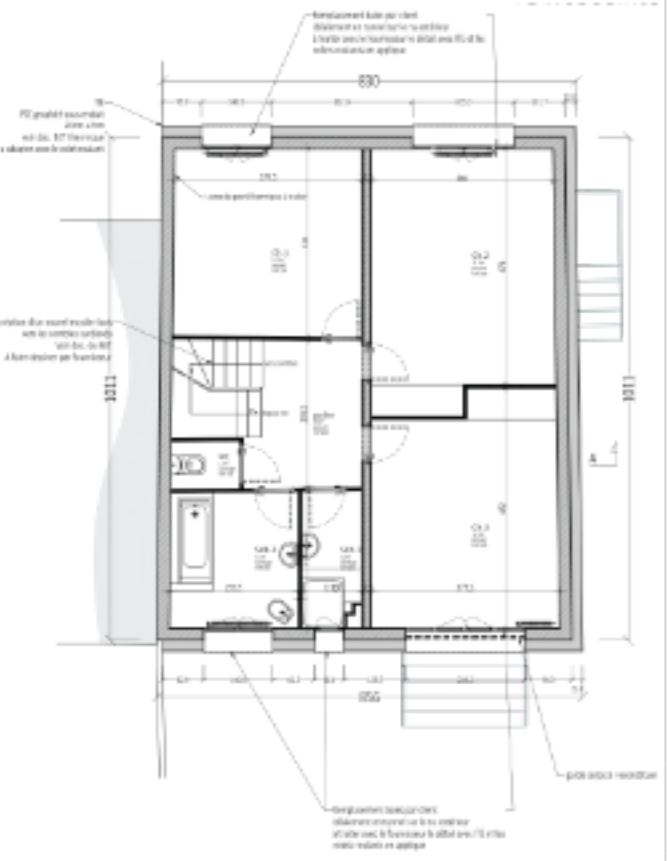
RÉNOVATION APPARTEMENT
EXEMPLE DE DÉCOMPOSITION D'UN BUDGET



EXTENSION & SURÉLEVATION
EXEMPLE DE DÉCOMPOSITION D'UN BUDGET



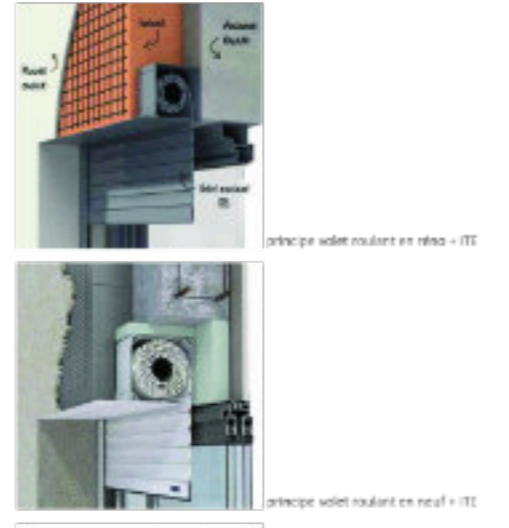
... DES VUES 3D POUR PRENDRE LES BONNES DÉCISIONS



LOTS À FAIRE RÉALISER ET CHIFFRER PAR LES ENTREPRISES (OBLIGATOIRE POUR OBTENTION DE DOMMAGE OUVRAGE)

- LOT DEMOLITIONS -**
Sont à la charge du lot Démolition les travaux suivants :
- La protection des ouvrages conservés et du jardin (plantations extérieures)
 - La dépose de la couverture existante
 - Fermeture provisoire de la maison existante pendant la durée des travaux, protection pluie.
 - La neutralisation des réseaux dans les zones démolies
 - La suppression des escaliers extérieurs et balcons
 - La suppression de la cheminée extérieure
 - La suppression de tous les débords maçonnés dans l'optique de la réalisation des ITE

- LOT GROS OEUVRE -**
Sont à la charge du lot Gros oeuvre les travaux suivants :
- Réalisation d'un plancher neuf à définir avec le BET y compris sa trémie.
 - La reprise aux niveaux inférieurs et sous-oeuvre si nécessaire selon préconisations du BET.
 - Réalisation de chaînage et murs verticaux (système constructif à définir).
 - Réalisation des ouvertures avec allège et linteaux selon les préconisations du BET
 - Ouverture d'une façade existante pour création de porte d'entrée selon les préconisations du BET
 - La réalisation du nouvel escalier vers l'accès déplacé
 - La réalisation du nouvel escalier vers le jardin
 - La modification du garage (à définir en phase PRO)



DES PLANS, DES DETAILS, DES DESCRIPTIFS,

Phase de conception - URBANISME

LE PERMIS DE CONSTRUIRE EST OBLIGATOIRE :

- pour toute construction neuve créant une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² ;
- pour tous les travaux réalisés sur des constructions existantes qui ont pour effet de :
 - créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 20 m² ;
 - créer une surface de plancher ou une emprise au sol supérieure à 40 m² dans les zones urbaines d'un plan local d'urbanisme ou d'un document assimilé ; toutefois, entre 20 m² et 40 m² de surface de plancher ou d'emprise au sol, un permis de construire est exigé lorsque la réalisation des travaux porte la surface ou l'emprise totale de la construction au-delà des 150 m² ;
 - modifier les structures porteuses ou la façade du bâtiment, lorsque ces travaux s'accompagnent d'un changement de destination entre les différentes destinations et sous-destinations définies aux articles R. 151-27 et R. 151-28.



L'architecte regroupe, **pour votre compte**, l'ensemble des pièces nécessaires au dépôt de votre dossier.

- des plans
- des notices
- des insertions paysagères
- et tout document que la mairie pourrait demander sur des sites particuliers.
- il vous assiste pour le dossier du dépôt en mairie
- il assure le suivi du dossier auprès des organismes et concessionnaires, et répond aux demandes complémentaires.

POURQUOI La déclaration d'urbanisme est obligatoire dans certains cas (extension, surélévation, modification de façade, changement d'affectation...)

INTERVENANTS Rendez-vous personnalisés et rv en mairie si nécessaire

INTERVENANTS TIERS Bureau d'études thermiques, Bureau d'études structures, géotechnicien,...une liste vous sera transmise par votre architecte.

LIVRABLES L'architecte établit toutes les pièces nécessaires au projet (graphiques et écrites) .



S+R
architecte

Bureau d'ARCHITECTURE (P.I.)
3 rue Marlotte 75007 PARIS
06 56 77 87 00
srbine@architecte.eu
www.srarchitecte.eu

permis de construire déclaration préalable

Nature du projet
SURÉLEVATION D'UNE MAISON

bénéficiaires
autorisation n° P 092
en date du 08/03/2021
affichage en mairie le 15/03/2021 et le 05/05/2021
à la mairie de MALAKOFF

superficie du terrain	350 m ²
surface de plancher autorisée	42.50 m ²
surface à démolir	m ²
hauteur de la construction	Environ 9.90 m

CHANTIER INTERDIT AU PUBLIC

Le BICM de Malakoff autorise les travaux de surélévation de la maison n° P 092 à Malakoff. Les travaux doivent être réalisés en respectant les prescriptions de l'arrêté préfectoral n° 2021-03-0001 du 03/03/2021. Toute violation de ces prescriptions est punie de l'amende prévue par les dispositions de l'article R. 151-27 du Code de l'urbanisme.

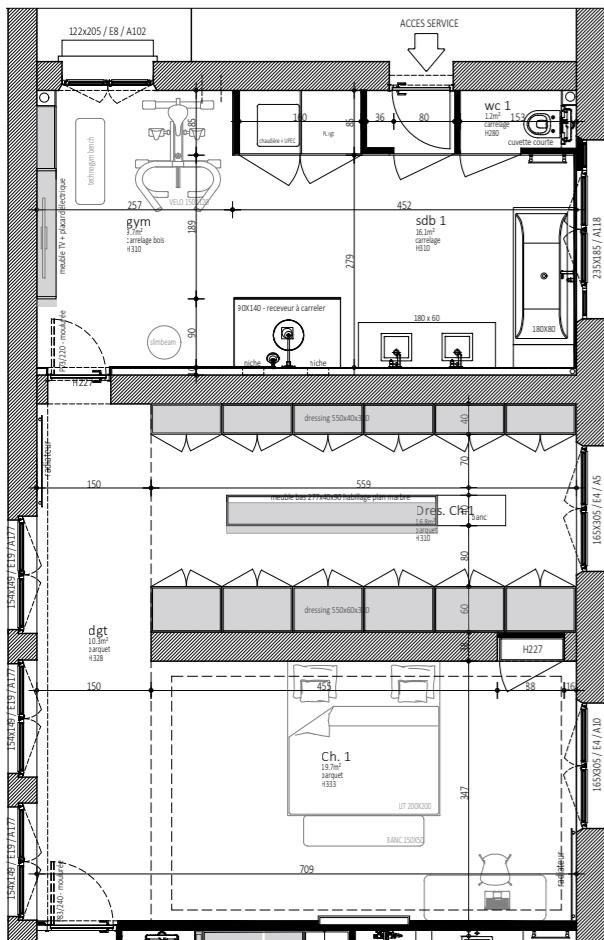
UN DOSSIER D'AUTORISATION D'URBANISME BIEN FICHELE...

... POUR UN PERMIS ACCEPTE

Phase chantier - PROJET ET DEVIS

POURQUOI Vous êtes au stade final de la conception, le projet détaillé comprend tous les éléments permettant de consulter les entreprises
INTERVENTIONS Rendez-vous personnalisés, visio-conférences...
INTERVENANTS TIERS Bureau d'études structures, thermiques, entreprises
LIVRABLES L'architecte précise par des plans, coupes, élévations et détails les différents éléments de la construction, la nature et les caractéristiques des matériaux et les conditions de leur mise en œuvre. Il réalise un dossier technique en relation avec le BET structure et décrit les ouvrages. Il établit enfin un cout prévisionnel des travaux et réalise un calendrier de principe du déroulement de l'opération. Il prépare le dossier de consultation des entreprises.
LA CONSULTATION l'entrepreneur est soit une entreprise, soit plusieurs entreprises. L'architecte vous conseillera dans le choix des entreprises et vous assistera dans la signature des marchés de travaux et la souscription des assurances nécessaires.

... POUR UN CHIFFRAGE PRECIS ET UN CHANTIER SANS SURPRISE



lots en attente d'éléments complémentaires
 lots modifiés depuis la dernière version

GROS ŒUVRE	U	Q	PU HT	HT/TAUX	HT TVA20%
------------	---	---	-------	---------	-----------

LOT 02 - GROS ŒUVRE selon plans du BET repris et hypothèses géotechniques

Terrassements, foules et trous
 A partir du sol livré après démolition, les terrassements généraux en déblais, remblais seront conduits de façon à respecter les indications figurées aux plans, le sol livré en terrain de toute nature, y compris sur largeur de 1,00 m sauf en limite de propriété.
 Le pompage nécessaire pour évacuer les eaux d'excavation sera implicitement partie des prestations du présent lot. Les prix sont réputés inclure ces ouvrages.

2.1 Tous les terrassements seront fait avec une tolérance de 5 cm.
 Les terres provenant des terrassements ci-dessus pourront être réemployées en remblai ou évacuées à la décharge par l'entrepreneur du présent lot.
 L'entrepreneur du présent lot devra prévoir le blindage des parois en limite de propriété si nécessaire (compas butonnage éventuel) et toutes sujétions pour protection des talus et des personnes.

Echauffage
 Mise en place d'un echauffage volant pour les besoins du chantier et nécessaires au présent lot. Non compris, echauffages nécessaires aux lots charpente/couverture et cavalléme.

Puisard
 Réalisation d'un puisard de maison simplifié par création d'une fosse d'un m³ dont le fond atteint la couche perméable.
 2.3 Mise en place de parpaque maçonné en périphérie.
 2.4 Installation d'une buse perforée en PVC, et raccordement avec le réseau des EP.
 Remplissage de grosse pierre, rebouchage d'une couche de gravier, finition par une couche de terre végétale.

SOUS TOTAL préparations 0,00 € HT

GROS ŒUVRE DE L'ÉCHAFFOIS

SEMELLES & SEMELLES PIANTÉES
 Réalisation d'une semelle de fondation **SF1 (0,60x0,67)** Au préalable le fond de fouille et les parois latérales seront déblayées de toutes les impuretés. Un béton de propreté arasé sera coulé pour recevoir la semelle. La semelle filante sera réalisée conformément aux prescriptions du BET, et comprendra toutes les réservations nécessaires au respect des réseaux. Les aciers liés pour semelles filantes seront réalisés selon le BET, compris coupes, chutes et toutes sujétions.

Réalisation d'une semelle de fondation **S1 et S2 (0,60x0,67)** Au préalable le fond de fouille et les parois latérales seront déblayées de toutes les impuretés. Un béton de propreté arasé sera coulé pour recevoir la semelle. La semelle filante sera réalisée conformément aux prescriptions du BET, et comprendra toutes les réservations nécessaires au respect des réseaux. Les aciers liés pour semelles filantes seront réalisés selon le BET, compris coupes, chutes et toutes sujétions.

COUVERNES DE SOUSSEMENT
 Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L1 et L1'**
 2.10 Tous les aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison.
 2.11 Fançage sur le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté BET et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en pl² ordinaire.

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

2.12 Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

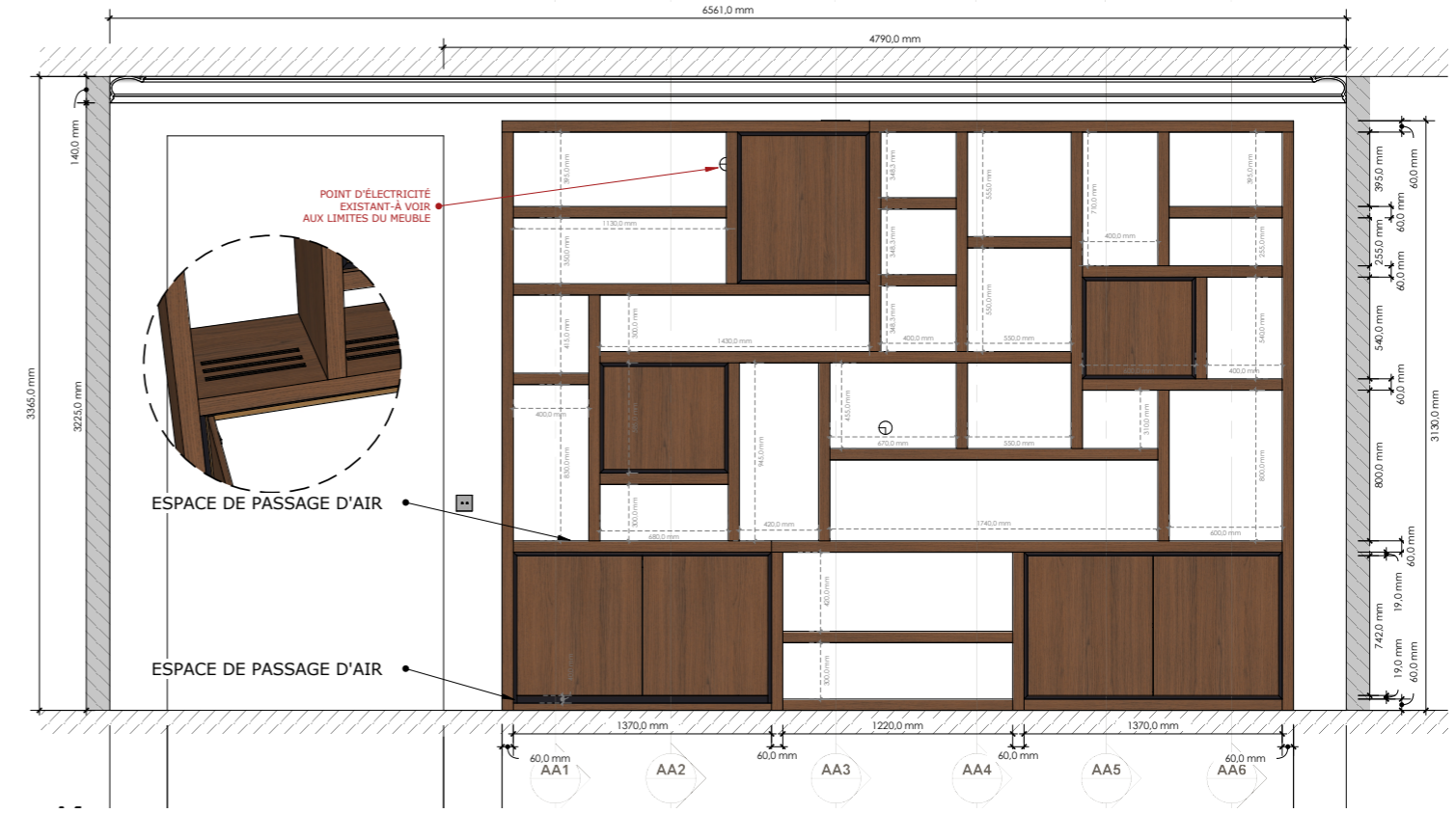
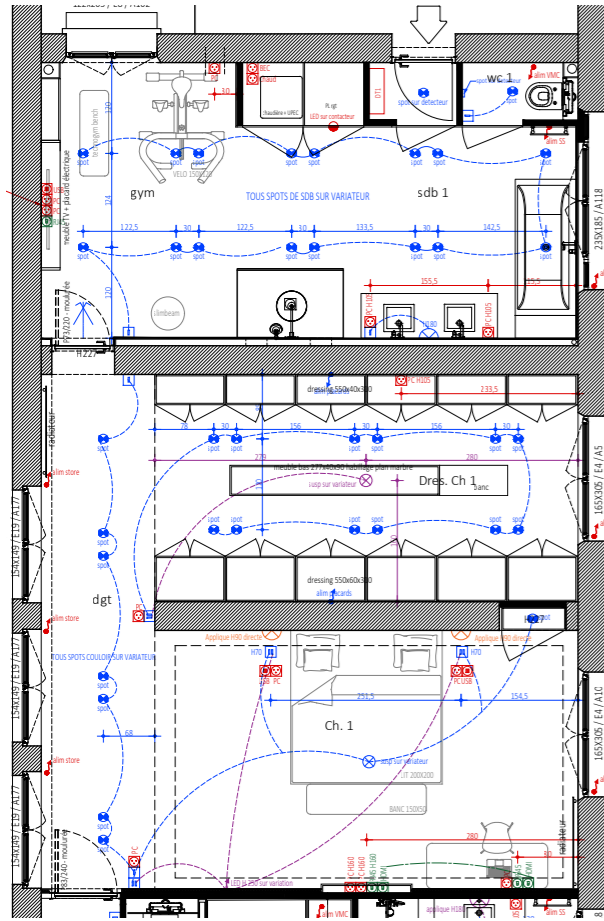
Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

Réalisation de longrines en béton de section rectangulaire **L2 (20x40)** aciers complémentaires nécessaires pour assurer la liaison avec les le reste de la structure. Le béton sera de la classe dénoté dans le BT et conforme au DTU. Le coffrage des ouvrages sera réalisé en planches

SOUS TOTAL partie neuve 0,00 € HT

GROS ŒUVRE SUR EXISTANT

OUVERTURE DE LA FASCIE ALBIC



DES ELEMENTS GRAPHIQUES, TECHNIQUES ET ECRITS...

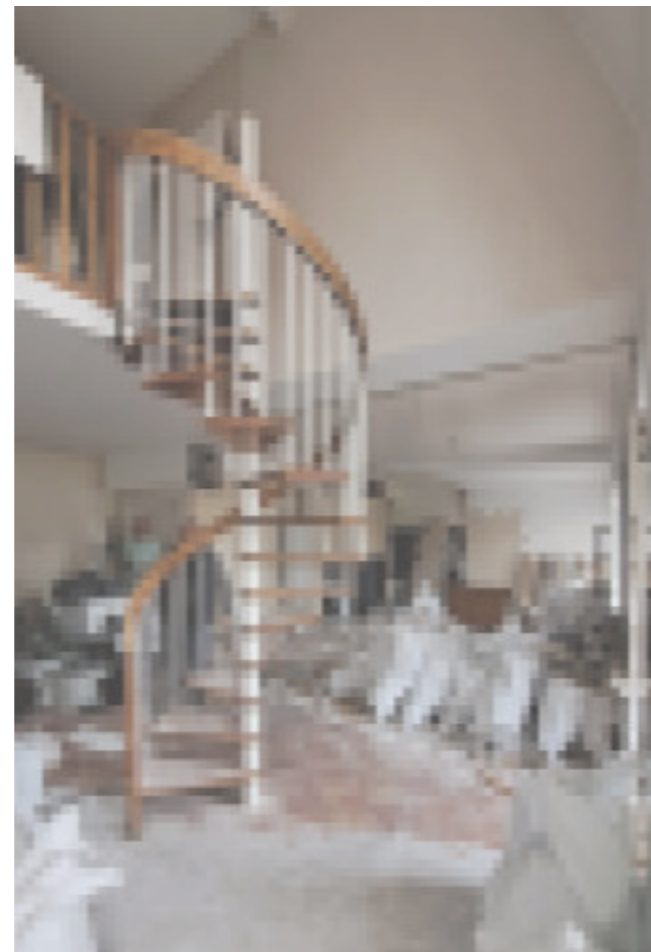
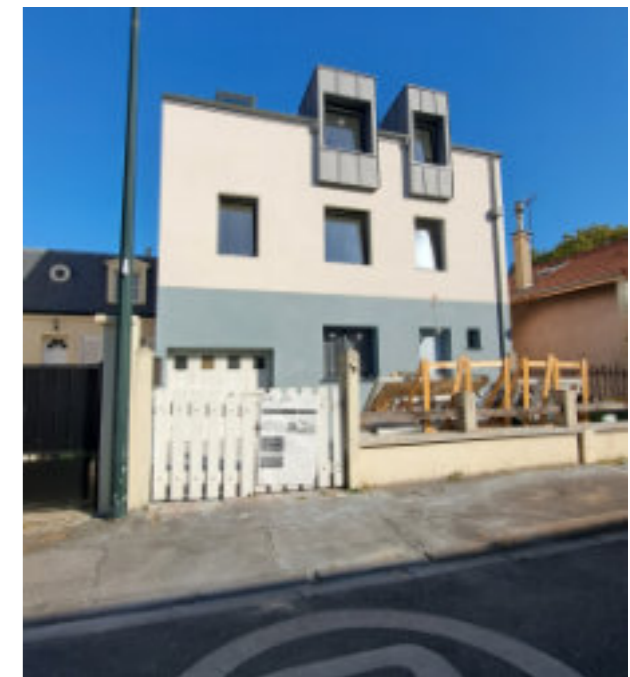
Phase chantier - LES TRAVAUX ET LA RECEPTION

ENFIN Les travaux peuvent commencer!

INTERVENTIONS Rendez-vous de chantiers hebdomadaires

INTERVENANTS TIERS Entreprises

LIVRABLES L'architecte vous assiste dans les démarches administratives auprès de la mairie, il organise et dirige les réunions de chantier et rédige les comptes rendus. Il inspecte périodiquement le chantier, vous tient régulièrement informé et anticipe les sujets importants. Il vérifie les factures et le bon équilibre financier du chantier. Il vous apporte enfin sa complète assistance pour la réception du chantier et toutes ses phases administratives.



UNE PREPARATION DE CHANTIER ET UN SUIVI PRECIS...

... POUR POUR DES CLIENTS SATISFITS!